



Heritiere de droits indivis de parts sociales

Par Yolaine1954

Bonjour, je suis heritiere de parts d'une SCEA suite au décès de mon père..je precise que je ne suis pas associée et ne souhaite pas y être..le dossier est chez un notaire qui vient de demander que soit fait un P.V.assemblee générale pour modifications des statuts..les co-gerants doivent ils convoquer tous les associés y compris moi sachant que je suis héritière d'une partie des parts de mon père mais pas associée..le dossier est actuellement chez l'expert comptable et lui ne peut me répondre à cette question pointue..J'ai un avocat qui ne bouge pas non plus
IL S'AGIT D'UN PARTAGE JUDICIAIRE.

Merci à tous ceux qui pourront me répondre et m'aider à sortir de cette situation
Bon week-end à tous

Par Isadore

Bonjour,

Si vous êtes héritière de parts, par définition vous êtes associée.

Vous êtes censée être convoquée à l'AG comme tous les indivisaires.

Pour le reste, il manque de détails : vous parlez d'un partage judiciaire mais sans dire où en est la procédure ; de même, on ne sait pas de quelle nature est la modification de ces statuts.

Si vous voulez sortir de la société, il faut vendre vos parts... et si vous voulez mettre fin à l'indivision successorale, il faut vous entendre avec les autres indivisaires, ou renoncer à la succession s'il est encore temps.